

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2023

15 octobre 2009

SOMMAIRE

ABE Finances S.à.r.l.	97084	Jumax Consulting S.A.	97102
Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR	97091	Kent Inter Holding S.A.	97095
Almaso	97082	KKR Jet Stream (Luxembourg) S.à r.l. ...	97058
AMS Services S.à r.l.	97104	L Real Estate S.C.A.	97084
Antibe Polski S.A.	97082	Luxemburgische Metall- und Rohstoffhandel S.à r.l.	97092
B2 Investments S.A.	97085	MD Mezzanine S.A., SICAR	97091
Bausch & Lomb Luxembourg S.à r.l.	97086	Meloc Sàrl	97096
Bausch & Lomb Luxembourg S.à r.l.	97088	MMS Minimarket Sabotic S.à.r.l.	97103
BlueBay High Income Loan Investments (Luxembourg) S.A.	97085	MMS Minimarket Sabotic S.à.r.l.	97104
Bravura Solutions Luxembourg Holdings S.à r.l.	97087	Mohican	97091
BRE/French Hotel Holding I S.à r.l.	97085	Number 1 S.A.	97085
Checkmate Sicav	97093	Patrim S.A.	97096
Chorus S.A.	97071	Patrim S.A.	97096
Crédit Agricole Réassurance S.A.	97103	Patrim S.A.	97102
Economy Luxembourg S.A.	97084	Patrim S.A.	97102
ETF - EUROVIA TRAVAUX FERROVIAIRES Luxembourg S.A.	97084	Presidential Partners S.A.	97104
EURO-MATériaux S.A.	97087	Recylux Transports S.à.r.l.	97092
Europa Aluminium S.à r.l.	97087	RecyTrans s.à.r.l.	97092
Europa Rock S.à r.l.	97087	S.C.I. White House	97078
Financière Hamptons S.A.	97096	Skol Development Africa S.A.	97094
Finoveo S.A.	97086	Société pour la prévention et le financement des risques par la réassurance	97103
Fortis Commercial Finance	97092	SPC Luxembourg	97094
G.S.L. Fiduciaire, S.à r.l.	97058	Speedlingua S.A.	97090
ICAP Luxembourg Holdings (No.1) S.à.r.l.	97093	Star Investments Holding S.A.	97094
ICAP Luxembourg Holdings (No.2) S.à.r.l.	97093	T.C.G. Gestion S.A.	97086
Indiaca Nethoppers Useldeng	97080	Traveling Holding S.A.	97103
Ingria Holding	97095	Trimandre S.à.r.l.	97104
International Stones S.A.	97100	Undercroft S.à.r.l.	97095
		VHC Capital Management S.A.	97098
		Villars Invest S.A.	97086
		Xantis	97097

G.S.L. Fiduciaire, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 134.601.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Monsieur Guy SCHROEDER, salarié, né à Dudelange le 20 août 1968, demeurant à L-3761 Tétange, 29, rue Thomas Byrne,

agissant en son nom personnel, en sa qualité d'associé de la société ci-après désignée et en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Luc SCHMITT, expert-comptable, né à Luxembourg le 12 septembre 1977, demeurant à L-8281 Kehlen, 2b, Juddegaass,

agissant en son nom personnel et en ses qualités d'associé et de gérant unique de la société ci-après désignée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés, respectivement gérant de la société à responsabilité limitée "G.S.L. FIDUCIAIRE, S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, Rue Romain Fandel, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 162 du 22 janvier 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 134601.

Ensuite les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués à la présente assemblée, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de changer l'exercice social de la société pour qu'il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, de sorte que l'article 13 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année."

Les associés font remarquer que l'exercice en cours ayant commencé le 1^{er} octobre 2008, se terminera le 31 décembre 2009.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société, et sont estimés approximativement à 900,- euros.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant ès-qualité qu'il agit a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Schroeder, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11411. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009126252/46.

(090152345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

KKR Jet Stream (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 148.323.

STATUTEN

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

"KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership", an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate services Limited, Ugland House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, and entered in the Cayman Islands Register under number 18012 ("KKR")

represented by Mrs Rebecca UNVERZAGT, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 22 September 2009; such proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "KKR Jet Stream (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s). In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests. The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty thousand Dollars of the United States of America (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1.-) each, which are divided into:

- Two thousand (2,000) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
- Two thousand (2,000) class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- Two thousand (2,000) class J shares (the "Class J Shares"), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to

offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation. In such case, the rules of priority and proportions set out in article 28 for the appropriation of profits will apply accordingly.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of

Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply: The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of commu-

nication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties. The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the second (2nd) Wednesday of June at 11:00 a.m.. If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Managers to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent,(0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares). Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership	USD 20,000	2,000 Class A Shares 2,000 Class B Shares 2,000 Class C Shares 2,000 Class D Shares 2,000 Class E Shares 2,000 Class F Shares 2,000 Class G Shares 2,000 Class H Shares 2,000 Class I Shares 2,000 Class J Shares	USD 20,000
Total:	USD 20,000	20,000	USD 20,000

The amount of twenty thousand Dollars of the United States of America (USD 20,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand euro.

Transitory provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2009.

Resolutions of the sole shareholder

First Resolution

It was resolved to establish the registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

It was resolved to set at four (4) the number of Manager(s) and further it was resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Stefan Lambert, manager, born on January 8, 1964 in Trier (Germany), and having his professional address at 63, Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

- Mr Wolfgang Zettel, manager, born on November 11, 1962 in Konstanz (Germany), and having his professional address at 63, Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

- Mr S.G. Pontus Pettersson, investment manager, born on March 28, 1978 in Annedal (Sweden), and having his professional address at 2800 Sand Hill Road, Suite 200, Menlo Park, CA 94025 (United States of America); and

- Mr Herald Y. Chen, investment manager, born on February 12, 1970 in Pennsylvania (United States of America), and having his professional address at 2800 Sand Hill Road, Suite 200, Menlo Park, CA 94025 (United States of America).

Further it was resolved that Messrs S.G. Pontus Pettersson and Herald Y. Chen be classified as a Class A Managers (as defined within the articles of incorporation of the Company) and that Messrs Stefan Lambert and Wolfgang Zettel be appointed as Class B Managers (as defined within the articles of incorporation of the Company).

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois septembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, (Grand-Duché du Luxembourg),

a comparu:

"KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership", un exempted limited partnership régi par les Iles Caïmans, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limites, Uglad House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, et immatriculé au Cayman Register sous le numéro 18012 ("KKR")

représentée par Madame Rebecca UNVERZAGT, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 septembre 2009; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement. Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination "KKR Jet Stream (Luxembourg) S.à.r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants. Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Emis. Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, divisées comme suit:

- Deux mille (2.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), toutes étant entièrement libérées;
- Deux mille (2.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), toutes étant entièrement libérées;
- Deux mille (2.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), toutes étant entièrement libérées;
- Deux mille (2.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), toutes étant entièrement libérées;

- Deux mille (2.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), toutes étant entièrement libérées;
 - Deux mille (2.000) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"), toutes étant entièrement libérées;
 - Deux mille (2.000) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), toutes étant entièrement libérées;
 - Deux mille (2.000) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"), toutes étant entièrement libérées;
 - Deux mille (2.000) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), toutes étant entièrement libérées;
- et
- Deux mille (2.000) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"), toutes étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate. Dans cette hypothèse, les règles de priorités et proportions telle qu'établies à l'article 28 concernant l'affectation des bénéfices seront applicables.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre. Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) au compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le deuxième (2^{ème}) mercredi de juin à 11h00.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire. L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées. Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie A aura droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule soixante pour cent (0,60 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie A;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie B aura droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie B;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie C aura droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule cinquante pour cent (0,50 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie C;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie D aura droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie D;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie E aura droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule quarante pour cent (0,40 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie E;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie F aura droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie F;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie G aura droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule trente pour cent (0,30 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie G;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie H aura droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie H;

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie I aura droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à zéro virgule vingt pour cent (0,20 %) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales de Catégorie I; et enfin

- les propriétaires de Parts Sociales de Catégorie J aura droit pour chaque année considérée au reste de toute distribution de dividendes.

Si l'entière de la dernière catégorie de parts sociales (par ordre alphabétique, par exemple les Parts Sociales de Catégorie J) a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes devra alors être attribué à la dernière catégorie de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les Parts Sociales de Catégorie I). Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership	USD 20,000,-	2.000 Parts Sociales de Catégorie A 2.000 Parts Sociales de Catégorie B 2.000 Parts Sociales de Catégorie C 2.000 Parts Sociales de Catégorie D 2.000 Parts Sociales de Catégorie E 2.000 Parts Sociales de Catégorie F 2.000 Parts Sociales de Catégorie G 2.000 Parts Sociales de Catégorie H 2.000 Parts Sociales de Catégorie I 2.000 Parts Sociales de Catégorie J	USD 20,000,-
Total:	USD 20,000,-	20,000	USD 20,000,-

Le montant de vingt mille Dollars des États-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

97071

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2009.

*Résolutions de l'associé unique
Première Résolution*

Il a été décidé d'établir le siège social à 63, Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

Il a été décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a été décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Stefan Lambert, gérant, né le 8 janvier 1964 à Trêves (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Wolfgang Zettel, gérant, né le 15 novembre 1992 à Konstanz (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur S.G. Pontus Pettersson, investment manager, né le 28 mars 1978 à Annadal (Suède) et ayant son adresse professionnelle au 2800 Sand Hill Road, Suite 200, Menlo Park, CA 94025 (États-Unis d'Amérique); et
- Monsieur Herald Y. Chen, investment manager, né le 12 février 1970 à Pennsylvania (États-Unis d'Amérique) et ayant son adresse professionnelle au 2800 Sand Hill Road, Suite 200, Menlo Park, CA 94025 (États-Unis d'Amérique).

Il a été par ailleurs décidé de nommer Messieurs Pontus Pettersson et Herald Chen en tant que Gérants de Catégorie A (au sens des statuts de la Société) et Messieurs Stefan Lambert et Wolfgang Zettel en qualité de Gérants de Catégorie B (au sens des statuts de la Société).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. UNVERZAGT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11539. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009126166/710.

(090151995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Chorus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.322.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"EUROPEAN RENEWABLES I MANAGEMENT LIMITED",

société de droit anglais, avec siège social au 40, George Street, Londres W1U 7DW, Royaume Uni,

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres, le 21 septembre 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de "CHORUS S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Toutes les actions de la Société seront émises uniquement sous forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur unique ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à dix heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ième) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Paiement

Les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique "EUROPEAN RENEWABLES I MANAGEMENT LIMITED.", préqualifié.

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3). Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2013:

- a. Madame Dorothee PRIVAT, Financial Controller, avec adresse professionnelle à 40, George Street, W1U 7DW, Londres (Royaume Uni);
- b. Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle au 28 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- c. Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2013:

"FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG", une société anonyme, avec siège social au 28 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 34978).

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand nine, on the twenty-fourth of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company "EUROPEAN RENEWABLES I MANAGEMENT LIMITED" a company governed by the laws of England, having its registered office at 40, George Street, London W1U 7DW, UK,

represented by Mr Enzo LIOTINO, manager, with professional address at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on September 21, 2009,

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company (société anonyme) under the name of "CHORUS S.A."

Art. 2. The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into thirty-one thousand (31.000) shares with a par value of one euro (1,- EUR) each.

The shares will be in the form of registered shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number, and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Wednesday in the month of June, at 10.00. a.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. As long as one shareholder holds all shares in the Company, all powers vested in the General Meeting of the Shareholders will be exercised by the sole shareholder.

The board of directors may convene the general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the first January and ends on thirty-first December of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

All the thirty-one thousand (31.000) shares have been subscribed by "EUROPEAN RENEWABLES I MANAGEMENT LIMITED" previously named.

The subscribed shares have been released up to twenty five per cent (25%), so that the company has now at its disposal the sum of seven thousand seven hundred and fifty euro (7,750.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2013:

a. Mrs Dorothee PRIVAT, Financial Controller, with professional address at 40, George Street, W1U 7DW, London (United Kingdom);

b. Mr Enzo LIOTINO, Manager, with professional address at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

c. Mr Jacques RECKINGER, Master at Law, with professional address at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the ordinary general meeting of 2013: "FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG", having its registered office at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 34978).

Third resolution

The company's registered office is located at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: E. LIOTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11547. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009126157/327.

(090151895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

S.C.I. White House, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg E 4.152.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le premier octobre.

Ont comparu:

1. Monsieur Bertrand SCHMIT, architecte, né le 23 janvier 1957 à Léopoldville et demeurant à L-1123 Luxembourg, 9b, Plateau Altmünster

2. Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, né le 12 novembre 1969 à Luxembourg et demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

Art. 1^{er}. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 2. La société prend la dénomination de "S.C.I. White House", société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à mille Euros (EUR 1.000,-), représenté par cent (100) parts d'intérêts de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Ces parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Bertrand SCHMIT, susvisé	99 parts d'intérêts
2. Monsieur Jean-Paul FRANK, susvisée	1 parts d'intérêts
Total: cent parts d'intérêts	100 parts d'intérêts

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de mille Euros (EUR 1.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant les dispositions l'article 1690 du Code Civil.

Les parts d'intérêts seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec le consentement des associés donné à l'unanimité.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite d'un ou plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat. En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toute administration, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables.

Ils touchent les sommes dues à la société à quelque titre et pour quelque cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous les comptes avec tous les créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous les traités, transactions, compromis, tous les acquiescements et désistements, ainsi que toutes les subrogations et toutes les mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toute proposition à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à la personne que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Pour l'achat et la vente d'immeubles, pour contracter des prêts et consentir des hypothèques, le ou les gérant(s) doivent obtenir l'accord de l'assemblée générale des associés donné à l'unanimité.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille huit.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par année à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent de même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes les modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé par les associés et dont les attributions seront déterminées par eux.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un (1).
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Bertrand SCHMIT, susvisé.
3. La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.
4. L'adresse de la société est fixée à:

L-1123 Luxembourg, 9b, Plateau Altmünster

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: Bertrand SCHMIT, Jean-Paul FRANK

Bertrand SCHMIT / Jean-Paul FRANK.

Référence de publication: 2009126170/105.

(090151983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Indiaca Nethoppers Useldeng, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8707 Useldange, rue de Schandel.

R.C.S. Luxembourg F 8.093.

STATUTEN

Statuten werden durch die Gründungsversammlung vom 20. September 2009 aufgestellt.

Name, Sitz und Dauer

Art. 1. Der Verein, gegründet im Jahre 2009, trägt den Namen „INDIACA NETHOPPERS USELDENG". Sein Sitz ist in USELDINGEN und die Dauer ist unbegrenzt.

Ziel und Zweck

Art. 2. Der Verein wird nach den Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928 betreffend die Gesellschaft ohne Gewinnzweck sowie den gegenwärtigen Statuten geführt.

Art. 3. Der Verein ist dem Dachverband LFL angegliedert und ihren Statuten und Reglementen unterworfen.

Art. 4. Der Verein ist eine Gesellschaft ohne Gewinnzweck und hat die Ausübung des Indiaca-Spieles sowie die Verbreitung und die Entwicklung des Sportgeites im Allgemeinen zum Zweck. Innerhalb des Vereins sind politische und religiöse Stellungnahmen und Diskussionen untersagt.

Mitglieder

Art. 5. Der Verein setzt sich aus einer unbeschränkten Anzahl von Mitgliedern zusammen:

- a) aktive Mitglieder
- b) verdienstvolle Mitglieder

Art. 6. Aktive Mitglieder. Die aktiven Mitglieder sind solche, die an den Meisterschafts- sowie Pokalspielen und Trainings des Vereins teilnehmen und eine entsprechende Lizenz besitzen. Jede Person kann aktives Mitglied werden. Die Aufnahme in den Verein geschieht durch den Vorstand. Im Falle einer Nichtaufnahme kann der Vorstand nicht zu einer Stellungnahme gezwungen werden. Alle aktiven Mitglieder, welche das 18. Lebensjahr vollendet haben, haben das Stimmrecht in der Generalversammlung und können sich in den Vorstand wählen lassen.

Art. 7. Verdienstvolle Mitglieder. Die Generalversammlung kann durch Beschluss Personen, welche dem Verein wertvolle und außergewöhnliche Dienste geleistet haben, in den Rang von verdienstvollen Mitgliedern erheben. Verdienstvolle Mitglieder haben Stimmrecht in der Generalversammlung, sie können sich um einen Sitz im Vorstand bewerben, wenn sie das 25. Lebensjahr vollendet haben.

Art. 8. Die Generalversammlung beschließt über den Ausschluss eines Mitgliedes, wobei eine 2/3 Stimmenmehrheit erforderlich ist. Der Ausgeschlossene muss durch Einschreibebrief benachrichtigt werden.

Verwaltung und Vorstand

Art. 9. Der Verein wird durch einen Vorstand verwaltet und geführt. Dieser setzt sich aus maximal 9 Mitgliedern zusammen und zwar: 1 Präsidenten, 1 Vizepräsidenten, 1 Schriftführer, 1 Kassierer und 5 Beisitzenden.

Art. 10. Alle Vorstandsmitglieder werden von der Generalversammlung gewählt, für die Dauer von 2 Jahren.

Art. 11. Der Vorstand wird jedes Jahr zur Hälfte erneuert. Die austretenden Mitglieder sind wieder wählbar, ohne indessen sie ihre Kandidatur schriftlich stellen müssen.

Art. 12. Die Vorstandskandidaturen müssen vor der Generalversammlung beim Sekretär schriftlich eingereicht sein. Die Kandidaten müssen das 18. Lebensjahr vollendet haben und Vereinsmitglied sein.

Vorstandsversammlungen und -Beschlüsse

Art. 13. Die Vorstandversammlungen werden durch schriftliche Benachrichtigung des Sekretärs einberufen und zwar wenigstens zwei Tage vor der jeweiligen Sitzung.

Art. 14. Der Vorstand ist nur beschlussfähig, wenn wenigstens die Hälfte der Mitglieder anwesend ist.

Art. 15. Der Präsident, oder bei dessen Verhinderung der Vizepräsident oder das älteste Mitglied, steht der Versammlung vor. Beschlüsse werden gefasst durch mündliche Abstimmung, wobei die einfache Mehrheit gilt. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten.

Art. 16. Jede Sitzung wird zu Protokoll genommen und vom Präsidenten und vom Schriftführer unterschrieben. Die Beschlüsse und Diskussionen des Vorstandes dürfen nicht an die Öffentlichkeit getragen werden. Zuwiderhandelnde können aus dem Vorstand ausgeschlossen werden.

Art. 17. Fehlt ein Mitglied des Öfteren an Sitzungen ohne gültige Entschuldigung, so wird er automatisch aus dem Vorstand ausgeschlossen und durch Einschreibebrief davon benachrichtigt. Bei der folgenden Generalversammlung kann der Posten erst wieder besetzt werden.

Art. 18. Alle Vorstandsmitglieder sind solidarisch verantwortlich für die Führung des Vereins.

Befugnisse des Vorstandes

Art. 19. Die Befugnisse des Vorstandes sind:

- a) Verwaltung und Führung des Vereins
- b) Vertretung des Vereins gegenüber dem Dachverband IFL, den öffentlichen Autoritäten und Organen
- c) Zulassung von neuen Mitgliedern
- d) Behandlung von Demissionsschreiben und Ausschließen von zurückgetretenen Mitgliedern
- e) Bestrafung von Mitgliedern des Vereins
- f) Verwaltung des Vereinsvermögens
- g) Überwachung der Vereinsstatuten

Art. 20. Die Unterschrift des Präsidenten oder seines Stellvertreters zusammen mit derjenigen des Schriftführers oder dessen Stellvertreters, gilt als bindend für den Verein, der mithin als verantwortlich zeichnet.

Art. 21. Alle Posten innerhalb des Vorstandes sind ehrenamtlich.

Finanzen

Art. 22. Die Einnahmen des Vereins sind:

- a) die Beiträge der Mitglieder
- b) die Einnahmen aus sportlichen und außersportlichen Veranstaltungen des Vereins
- c) die Subsidien
- d) die außergewöhnlichen Zuwendungen und Geschenken von Personen oder Gesellschaften

Art. 23. Der Vorstand stellt jedes Jahr die Bilanz von Einnahmen und Ausgaben, zusammen mit dem Haushaltsplan für das kommende Jahr auf und unterbreitet sie der Generalversammlung zur Genehmigung.

Art. 24. Der Kassierer muss dem Vorstand einen Kassenbericht über die Finanzlage des Vereins auf Verlangen unterbreiten.

Generalversammlung

Art. 25. Die Generalversammlung findet jedes Jahr statt. Der Vorstand kann, so oft es die Vereinsinteressen verlangen, eine Generalversammlung einberufen.

Art. 26. Die Mitglieder werden wenigstens acht Tage vor der Generalversammlung schriftlich benachrichtigt. Der Benachrichtigung muss die Tagesordnung beiliegen.

Art. 27. Jede Versammlung ist beschlussfähig, wenn wenigstens die Hälfte der Mitglieder des Vorstandes sowie ein Viertel der andern stimmberechtigten Vereinsmitglieder anwesend sind. Ist dies nicht der Fall, so wird eine neue Generalversammlung innerhalb von zwei Wochen neu einberufen, diese ist beschlussfähig unabhängig der Anzahl der Anwesenden.

Art. 28. Der Präsident oder sein Stellvertreter leitet die Generalversammlung.

Art. 29. Nur die Punkte der Tagesordnung können diskutiert werden. Alle wahlberechtigten Mitglieder haben gleiches Stimmrecht.

Art. 30. Die Generalversammlung hat besondere Rechte:

- a) die Statuten abzuändern oder zu ergänzen
- b) den Verein aufzulösen
- c) den jährlichen Haushaltsplan gutzuheißen oder zu verwerfen
- d) dem Vorstand Entlastung zu erteilen
- e) Ernennung und Abberufung von Vorstandsmitgliedern
- f) Ausschluss von Mitgliedern

Art. 31. Alle Beschlüsse der Generalversammlung müssen schriftlich niedergeschrieben werden.

Art. 32. Die Generalversammlung findet im Vereinslokal oder -Saal statt und zwar nach Beendigung der Spielsaison.

Statutenänderung

Art. 33. Statutenänderungen können nur durch die Generalversammlung erfolgen. Alle Umänderungs- und Zusatzvorschläge müssen eine 2/3 Stimmenmehrheit der stimmberechtigten anwesenden Mitglieder erhalten, um angenommen zu werden.

Auslösung des Vereins

Art. 34. Die Auflösung des Vereins findet statt, wenn weniger als fünf Mitglieder vorhanden sind.

Art. 35. Befindet sich bei der Auflösung des Vereins noch Geld in der Kasse, so wird dieses zu einem wohltätigen Zweck gestiftet.

Art. 36. Sind bei der Auflösung des Vereins Schulden vorhanden, so müssen diese innerhalb eines Monats durch diejenigen Personen, welche die Auflösung beschlossen haben, beglichen werden.

Art. 37. Alle in diesen Statuten nicht vorgesehene Fälle werden vom Vorstand entschieden.

Statuten wurden durch die Gründungsversammlung vom 29. September 2004 aufgestellt.

Useldingeng, im September 2009.

Der Vorstand

PLETSCHETTE Tom / VERZIN Nathalie / THEIS-HUBERT Tania / THEIS Jules / POOS Maika / MAJERUS Annick / ARENDT-BUCHHOLTZ Conny

Präsident / Vizepräsidentin / Schriftführerin / Kassierer / Beisitzende , Beisitzende / Beisitzende

Référence de publication: 2009126172/116.

(090152000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Antibe Polski S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.584.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 septembre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009126181/14.

(090152348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Almaso, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9570 Wiltz, 36, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 106.881.

L'an deux mil neuf, le dix-neuf août

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALMASO SA, (20052205310) avec siège social à L-4880 Belvaux, 165B, Chemin Rouge, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Wiltz, en date du 17 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 747 du 27 juillet 2005

Modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Wiltz, le 20 avril 2006, publié au dudit Mémorial C numéro 1221 du 21 juin 2007,

Modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Wiltz, le 18 décembre 2007, publié au dudit Mémorial C numéro 439 du 20 février 2008,

Modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, le 27 février 2009, publié au dudit Mémorial C numéro 683 du 30 mars 2009,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 106881.

L'assemblée est ouverte à 11.35 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Luc HANSEN, demeurant à L-9570 Wiltz, 36, rue des Tondeurs

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. le transfert du siège social de Belvaux à L-9570 Wiltz, 36, rue des Tondeurs et la modification afférente de l'article 2 alinéa 1 des statuts.

2. la modification de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre, pour comptes de tiers ou en participation avec des tiers: toute opération de conseil et d'assistance pour toute entreprise exerçant une activité se rapportant directement ou indirectement à la production, l'exploitation, l'entretien, le conseil, l'établissement de relations commerciales, l'achat, la prospection, la négociation, la vente, la location, l'échange, l'importation, l'exportation, la représentation, toutes opérations de courtage et de commission, de tous services, procédés, marchandises, biens, articles, produits, brevets, licences ou matériel, leurs accessoires et immeubles quelconques, en gros ou en détail, relatif directement ou indirectement aux vins et alcools et dérivés.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement."

II. Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Belvaux à L-9570 Wiltz, 36, rue des Tondeurs, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre, pour comptes de tiers ou en participation avec des tiers toute opération de conseil et d'assistance pour toute entreprise exerçant une activité se rapportant directement ou indirectement à la production, l'exploitation, l'entretien, le conseil, l'établissement de relations commerciales, l'achat, la prospection, la négociation, la vente, la location, l'échange, l'importation, l'exportation, la représentation, toutes opérations de courtage et de commission, de tous services, procédés, marchandises, biens, articles, produits, brevets, licences ou matériel, leurs accessoires et immeubles quelconques, en gros ou en détail, relatif directement ou indirectement aux vins et alcools et dérivés.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.50 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 850.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Hanssen, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 19 août 2009 - WIL/2009/683 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Releveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 29 septembre 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009126681/78.

(090153238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

L Real Estate S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.783.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2009126183/12.

(090152376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

ABE Finances S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange.

Georges d'HUART

Notaire

Référence de publication: 2009126184/12.

(090152399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

ETF, ETF - EUROVIA TRAVAUX FERROVIAIRES Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4714 Pétange, 2, rue Eucosider.

R.C.S. Luxembourg B 51.824.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange.

Georges d'HUART

Notaire

Référence de publication: 2009126185/12.

(090152398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Economy Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.681.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, l'extrait déposé le 20 juillet 2009 sous la référence L090108794.05 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés mentionne Xavier Borremans comme gérant de la Société. Il résulte en réalité des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 6 juillet 2009 que Vincent Bouffioux, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 18 juin 2009 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.
Luxembourg Corporation Company SA
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009126275/18.

(090152417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Number 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Kehlen, 1, Quatre-Vents.

R.C.S. Luxembourg B 146.853.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Christine DOERNER

Notaire

Référence de publication: 2009126188/12.

(090151914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

BlueBay High Income Loan Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 143.293.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009126190/12.

(090151954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

BRE/French Hotel Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009126191/12.

(090151982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

B2 Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.930.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15/09/2009 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Umberto Albarosa, administrateur du groupe A et de Monsieur Venanzio Riva, administrateur du groupe B et décide de nommer en remplacement Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant qu'administrateur du groupe A et Monsieur Jean-Bernard Zeimet, expert comptable, né à Luxembourg le 05/03/1953, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant qu'administrateur du groupe B.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009126285/18.

(090151829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Finoveo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.186.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009126192/12.

(090152033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Villars Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.518.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009126193/12.

(090152066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Bausch & Lomb Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 105.324.937,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.591.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009126194/13.

(090152075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

T.C.G. Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 67.822.

Extrait des minutes de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 1^{er} septembre 2009

Lors de la réunion du Conseil d'Administration de TCG Gestion S.A. (la "Société") qui s'est tenue le 1^{er} septembre 2009, il a été décidé comme suit:

- De nommer Madame Christelle Ferry en tant que Administrateur Délégué de la Société et donc de déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Madame Christelle Ferry, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et ce avec effet rétroactif au 28 août 2009, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Christelle Ferry

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009126656/17.

(090153227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

EURO-MATériaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 30.051.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009126195/12.

(090152095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Europa Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009126196/12.

(090152130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Europa Aluminium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009126197/12.

(090152136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Bravura Solutions Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.062,97.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 39.728.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société du 25 août 2009 que Monsieur Tony Klim, né le 5 mars 1958 à Londres, demeurant professionnellement à Austin Friars House, 2-6 Austin Friars, London EC2H 2HD, a été nommé gérant de la Société, ceci avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Monsieur Klim dispose d'un pouvoir de signature obligatoire pour tout ce qui concerne l'autorisation d'établissement de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009126301/18.

(090151817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Bausch & Lomb Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 105.324.937,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.591.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of September,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

BAUSCH & LOMB EUROPE B.V. a limited company incorporated under the laws of the Netherlands (besloten vennootschap met beperke aansprakelijkheid), having its seat in Haarlemmermeer, its address at 1119 NH Schiphol-Rijk, Koolhovenlaan 110, and filed at the Trade Register under number 34290843, represented by Marcus PETER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, as duly empowered attorney by virtue of a respective proxy.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

That BAUSCH & LOMB EUROPE B.V., prenamed, is the sole participant of Bausch & Lomb Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, société à responsabilité limitée, with registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, under number B 105.591, incorporated by a deed of Maître Jean ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on December 29, 2004, published in the Mémorial C number 413 on May 4, 2005, amended by a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on April 17, 2008, published in the Mémorial C number 1462 on June 13, 2008 (the "Company").

That the subscribed share capital of the Company is fixed at ONE HUNDRED AND FIVE MILLION THREE HUNDRED TWENTY-FOUR THOUSAND NINE HUNDRED THIRTY-SEVEN EURO (EUR 105,324,937.-) represented by ONE HUNDRED AND FIVE MILLION THREE HUNDRED TWENTY-FOUR THOUSAND NINE HUNDRED THIRTY-SEVEN (105,324,937) shares having a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each.

After this had been set forth, the above named participant, representing the entire subscribed share capital of the Company, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to pay to BAUSCH & LOMB EUROPE B.V. out of the issue premium reserve consisting currently of NINE HUNDRED FORTY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED TWENTY-FOUR THOUSAND AND FOUR HUNDRED THIRTY-THREE EURO (EUR 947,924,433.-) the amount of SEVENTY-FIVE MILLION EURO (EUR 75,000,000.-) as repayment of the issue premium reserve (the "Repayment").

Second resolution

The general meeting acknowledges the existence of a claim of the Company against BAUSCH & LOMB EUROPE B.V. in the amount of FIFTEEN MILLION EURO (EUR 15,000,000.-) resulting from a liquid debt payable to the Company (the "Claim").

The general meeting decides that out of the Repayment amount (i) FIFTEEN MILLION EURO (EUR 15,000,000.-) be used to repay the Claim in a way that the issue premium reserve is decreased by FIFTEEN MILLION EURO (EUR 15,000,000.-) as set-off against the Claim, subsequently the Claim being extinguished, and (ii) the remaining SIXTY MILLION EURO (EUR 60,000,000.-) be paid out to BAUSCH & LOMB EUROPE B.V. in cash.

Third resolution

The general meeting decides to amend and restate article 6 of the Company's articles of association in a manner as not to mention the issue premium reserve amount anymore, which shall read as follows:

" Art. 6.

The share capital is set at ONE HUNDRED AND FIVE MILLION THREE HUNDRED TWENTY-FOUR THOUSAND NINE HUNDRED THIRTY-SEVEN EURO (EUR 105,324,937.-) represented by ONE HUNDRED AND FIVE MILLION THREE HUNDRED TWENTY-FOUR THOUSAND NINE HUNDRED THIRTY-SEVEN (105,324,937) shares having a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

Issue premium paid upon shares issue is allocated to the issue premium reserve which may be distributed upon decision of the general meeting of shareholders. The amount of the premium reserve may be used, inter alia, to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Fourth resolution

The general meeting decides to empower one category A manager and one category B manager of the Company to jointly sign any document in relation to the above resolutions and to do all such acts and things as may be ancillary thereto and/or necessary and/or useful in connection with the implementation of the above resolutions.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company are estimated at approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille neuf, le dix septembre

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

BAUSCH & LOMB EUROPE B.V. une société à responsabilité limitée constituée sous les lois des Pays-Bas (besloten vennootschap met beperke aansprakelijkheid), ayant son siège à Haarlemmermeer, son adresse 1119 NH Schiphol-Rijk, Koolhovenlaan 110, et enregistrée au registre de commerce sous le numéro 34290843, représentée par Marcus PETER, Rechtsanwält, de résidence à Luxembourg, comme mandataire valablement autorisé en vertu d'un mandat.

Ledit mandat, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte pour être déposé auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d'acter:

Que BAUSCH & LOMB EUROPE B.V., prénommée, est le seul associé de BAUSCH & LOMB LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est sis L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 105.591, constitué par acte de Maître Jean ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 413 le 14 mai 2005, modifié par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 17 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1462 le 13 juin 2008 (la "Société").

Que le capital social souscrit de la Société est fixé à CENT CINQ MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT TRENTE-SEPT EUROS (EUR 105.324.937,-) représenté par CENT CINQ MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT TRENTE-SEPT (105.324.937) parts sociales de UN EURO (EUR 1,-) chacune.

Ces déclarations faites, l'associé prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de repayer à BAUSCH & LOMB EUROPE B.V. de la réserve de prime d'émission consistant actuellement de NEUF CENT QUARANTE-SEPT MILLIONS NEUF CENT VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENT TRENTE-TROIS EUROS (EUR 947.924.433,-) le montant de SOIXANTE-QUINZE MILLIONS d'EUROS (EUR 75.000.000,-) comme repaiement de la prime d'émission (le "Repaiement").

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte de l'existence d'une créance de la Société contre BAUSCH & LOMB EUROPE B.V. d'un montant de QUINZE MILLIONS d'EUROS (EUR 15.000.000,-) résultant d'une dette liquide payable à la Société (la "Créance").

L'assemblée générale décide que du montant du Repaiement (i) QUINZE MILLIONS d'EUROS (EUR 15.000.000,-) soient utilisés pour repayer la Créance de telle sorte que la réserve de prime d'émission est réduite de QUINZE MILLIONS d'EUROS (EUR 15.000.000,-) comme compensation de la Créance, et qu'en conséquence la créance soit éteinte et (ii) le reliquat de SOIXANTE MILLIONS d'EUROS (EUR 60.000.000,-) soit payé à BAUSCH & LOMB EUROPE B.V. en numéraire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier et refondre l'article 6 des statuts de la Société afin de ne plus mentionner le montant de la prime d'émission, pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 6.

Le capital social est fixé à CENT CINQ MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT TRENTE-SEPT EUROS (EUR 105.324.937,-) représenté par CENT CINQ MILLIONS TROIS CENT VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT TRENTE-SEPT (105.324.937) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

Une prime d'émission est affectée au compte de prime d'émission et peut être distribuée sur décision de l'assemblée générale des associés. L'avoir de la prime d'émission peut être utilisé notamment pour payer toute part sociale que la Société rachète à ses associés, pour compenser des pertes réalisées, pour procéder à des distributions aux associés ou pour être affecté à la réserve légale. "

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de mandater tout gérant de catégorie A et tout gérant de catégorie B pour signer conjointement tout document en rapport avec les résolutions ci-dessus, et accomplir tout actes et choses qui pourraient être accessoires et/ou nécessaires et/ou utiles en relation avec la mise en œuvre des résolutions ci-dessus.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société pour le présent acte, sont évalués à environ EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. PETER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36912. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009126202/137.

(090152073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Speedlingua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.696.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 24 septembre 2009 que:

- A démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 18 mai 2009

* Monsieur Maxime Mitterrand

- L'Assemblée a fixé à 5 le nombre d'administrateurs.

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Monsieur Jacky MUNGER;

* Monsieur Martin VELASCO;

* Monsieur Clarence PETER;

* Monsieur Peter SCHÜPBACH;

* Monsieur Régis BURRUS.

- A été réélue au poste de Commissaire:

* Montbrun Révision Sarl.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009126711/25.

(090152469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 109.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 septembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009126206/13.

(090152140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Mohican, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 146.779.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 juillet 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 juillet 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009126209/13.

(090152307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.375.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung die am 26. Juni 2009 in Luxemburg stattfand:

1. Entsprechend des Beschlusses vom 11. November 2008 hat der Verwaltungsrat vom Rücktritt von Herrn George Rehin von seinem Mandat als Vorsitzender des Verwaltungsrates Kenntnis genommen. Die Generalversammlung beschließt daher die folgenden Personen mit Wirkung vom 26. Juni 2009 bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR für das am 31. Dezember 2009 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied)
- Lothar Rafalski (Verwaltungsratsmitglied)
- David Hartford (Verwaltungsratsmitglied)

Die Position des Vorsitzenden des Verwaltungsrates wird bis auf Weiteres nicht besetzt.

2. Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der aeris Private Investments S.A., SICAR mit Wirkung vom 26. Juni 2009 bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR für das am 31. Dezember 2009 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. September 2009.

Für die Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Manfred Dietrich / Diane Wolf

Référence de publication: 2009127098/28.

(090153059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Fortis Commercial Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fortis Commercial Finance

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009126212/12.

(090151996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Luxemburgische Metall- und Rohstoffhandel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 143.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009126225/10.

(090152190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

**Recylux Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RecyTrans s.à r.l.).**

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.709.

L'an deux mil neuf, le seize septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois "RECYLUX GROUP S.A.", (RC No B 19.793), avec siège social à L-4832 Rodange, 462, rte de Longwy, constituée sous forme d'une s.à r.l., suivant acte notarié du 24 novembre 1982, publiée au Mémorial C No 305 du 24 novembre 1982, ici représentée par Monsieur Roland METZLER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L- 4832 Rodange, 462, rte de Longwy,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

agissant en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée unipersonnelle "RecyTrans S.à r.l." avec siège à L 4832 Rodange, 462, rte de Longwy, (RC No B 76.709), constituée "METAL SERVICE GESTION S.à r.l.", suivant acte notarié du 4 juillet 2000, publié au Mémorial C No 819 du 9 novembre 2000.

Laquelle comparante a requis le notaire de documenter la modification de la raison sociale en "RECYLUX TRANSPORTS S.à r.l." et le changement de l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "RECYLUX TRANSPORTS S.à r.l."

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent quatre-vingt-dix euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: METZLER, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 17 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10998. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 22 septembre 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009126676/32.

(090153084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

ICAP Luxembourg Holdings (No.2) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 428.475.200,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.262.

Les Comptes Annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009126230/13.

(090152113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

ICAP Luxembourg Holdings (No.1) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 793.655.300,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.079.

Les Comptes Annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009126231/13.

(090152111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Checkmate Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 111.581.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 30 avril 2009, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Réviseur d'entreprises sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, Boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, Boulevard du Prince Henri, Administrateur;

- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, Boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2009.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Edoardo TUBIA / Onelio PICCINELLI

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009127139/28.

(090152536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

SPC Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 116.624.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009126232/10.

(090152085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Skol Development Africa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.315.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 5.03.2009

A l'unanimité le Conseil d'Administration élit Monsieur Pierre SCHILL en qualité d'Administrateur de classe B et Président jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de 2011.

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2009126233/12.

(090152069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Star Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 46.436.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 19 août 2009

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de STAR INVESTMENTS HOLDING SA ("la société"), il a été décidé comme suit:

1. D'accepter la démission de Luxembourg Management Company Limited en tant qu'Administrateur et Administrateur - délégué de la Société, avec effet immédiat;
2. D'accepter la démission de Tower Corporate Services Limited en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet immédiat;
3. D'accepter la démission de Interman Services Limited en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet immédiat;
4. De nommer Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2013;
5. De nommer T.C.G. Gestion S.A., ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2013;
6. De nommer CMS Management Services S.A., ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2013;
7. D'accepter la démission de Luxembourg Administration Services Limited en tant que Commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat;
8. De nommer C.A.S. Services S.A., ayant son adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2013;

Luxembourg, le 19 août 2009.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2009127036/32.

(090153202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Undercroft S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 116.140.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2009126236/10.

(090152059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Ingria Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 19.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.
Domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2009126237/12.

(090152056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Kent Inter Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 61.570.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale
ordinaire tenue extraordinairement en date du 1^{er} octobre 2009*

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. Massimo RASCHELLA a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Mme Monique JUNCKER a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Mme Zohra Joëlle AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
5. Mme Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
6. M. Albert AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 septembre 1963, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
8. La société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B 67.501, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
9. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour KENT INTER HOLDING S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009127066/32.

(090152688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Meloc Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 42.412.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009126238/10.

(090151969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Patrim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 58.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009126239/10.

(090151972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Patrim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 58.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009126240/10.

(090151974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Financière Hamptons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 94.750.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 mai 2009

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
- Madame Laurence MOSTADE, employée privée, née le 12 septembre 1974 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,
- Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, né le 17 mars 1965 à Bruxelles, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2009.
Certifié sincère et conforme
FINANCIERE HAMPTONS S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009126714/24.

(090152500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Xantis, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 140.689.

L'an deux mil neuf, le treize août.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme XANTIS, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, parc d'Activités, constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 17 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2064 du 26 août 2008,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 140689.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures et choisit comme président/scrutateur

avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activité, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurore MARON, secrétaire, demeurant à Basogne/Luzéry, Belgique.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social avec date d'effet au 1^{er} juillet 2009 et, par conséquent, de l'article 3 des statuts

II. Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société avec effet au 1^{er} juillet 2009 et modifie en conséquence l'article trois des statuts comme suit:

" **Art. 3.** La société a pour objet la gestion de fonds de titrisation et, le cas échéant, d'agir en qualité de fiduciaire des fonds constitués sous la forme d'un ou de plusieurs patrimoines fiduciaires.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou tout autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.45 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800.-€

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, A. Maron, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 24 août 2009 - WIL/2009/686 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 1^{er} octobre 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009126680/62.

(090153232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

VHC Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 25, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 51.545.

Im Jahre zweitausendneun.

Den neunten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine DOERNER, mit dem Amtswohnsitz in Bettemburg,

versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft „VHC Capital Management S.A.“, eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-1417 LUXEMBOURG, 16, rue Dicks, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, unter Sektion B Nummer 51.545;

gegründet gemäss einer notariellen Urkunde, aufgenommen durch den Notar Paul Bettingen mit Amtswohnsitz in Niederanven, am 27. Juni 1995, veröffentlicht im Mémorial C von 1995, Seite 24.411; abgeändert gemäss einer Privatschrift, aufgenommen am 2. September 2002, veröffentlicht im Mémorial C von 2002, Seite 60.872;

abgeändert gemäss einer notariellen Urkunde, aufgenommen durch den Notar Paul Bettingen mit Amtswohnsitz in Niederanven, am 1. April 2005, veröffentlicht im Mémorial C von 2005, Seite 13.980;

abgeändert gemäss einer notariellen Urkunde, aufgenommen durch den Notar Henri Beck mit Amtswohnsitz in Echternach, am 5. Oktober 2005, veröffentlicht im Mémorial C von 2005, Seite 47.475;

abgeändert gemäss notariellen Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 29. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C von 2009, Seite 16.843.

Die Satzung der Gesellschaft wurde bis zur heutigen Generalversammlung nicht abgeändert.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Oliver HERMESDORF, Vizedirektor, wohnhaft in Luxemburg.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Nick CLESEN, apprenti clerc de notaire, wohnhaft in Bettemburg.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmenzähler Herrn Horst KOSTER, Betriebswirtschaftler, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzustellen:

I.- Dass die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1.- Änderungen des Aktionariats;

2.- Sitzverlegung der Gesellschaft von Luxemburg nach L-6783 Grevenmacher, 25 Op der Heckmill und anschliessende Änderung des ersten Satzes des Artikel 3.- der Satzungen;

3.- Statutarische Ernennungen:

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Vorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionären werden nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienenen ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III.- Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, bei der sämtliche Aktien der Gesellschaft vertreten sind, ist ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt folgende Änderungen des Aktionariats:

Bisher hält die VP Bank (Luxembourg) S.A. 20% und die VPB Finance S.A. 80% an der Gesellschaft VHC Capital Management S.A. Der 80%ige Anteil, der VPB Finance S.A. wird unter Wahrung des Genehmigungsverfahrens an Herrn Eric VELTEN, geboren in Neuwied (Deutschland), am 8. Juni 1966, wohnhaft in L-6784 Grevenmacher, 4 rue Adolphe Berens veräußert. Der Kaufpreis bildet sich vornehmlich aus dem nominalen des 80%igen Stammkapitals und der gesetzlichen und freiwilligen Rücklagen zusammen. Der VPB Finance S.A. wird volle Entlastung gewährt.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach L-6783 Grevenmacher, 25 Op der Heckmill zu verlegen.

Dritter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an dem hier vorgenommenen Beschluss ist der erste Satz des Artikel 3. der Satzungen zu lesen wie folgt:

„ **Art. 3. Erster Satz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher.“

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt folgende statutarische Ernennungen bzw. Abberufungen vorzunehmen: Abberufung eines ehemaligen Verwaltungsratsmitglieds:

Herrn Horst KOSTER, geboren in Saarburg (Deutschland), am 27. Oktober 1969, wohnhaft in D-54439 Helfant, Brückenstrasse 45;

Volle Entlastung wird demselben erteilt;

Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitglieds:

Herrn Eric VELTEN, vorgenannt;

Abberufung eines ehemaligen „Administrateur-délégué“:

Herrn Horst KOSTER, vorgenannt;

Ernennung eines neuen „Administrateur-délégué“:

Herrn Eric VELTEN, vorgenannt;

Fünfter und Letzter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt weitere statutarische Änderungen: Der jetzige Wirtschaftsprüfer BDO Compagnie Fiduciaire wird durch die Gesellschaft mit beschränkter Haft „ABACAB Sàrl“ mit Sitz in L-2121 Luxemburg, 231, Val des Bon-Malades, eingeschrieben im „Registre du Commerce et des Sociétés“ unter der Nummer B. 50.797, ersetzt.

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Generalversammlung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf TAUSEND EURO (1.000,- Euro) abgeschätzt.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Bettemburg.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Hermesdorf, Koster, Clesen, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 17 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10882. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettemburg, le 22 septembre 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009126263/89.

(090151918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

International Stones S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.139.

In the year two thousand and nine.

On the second day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company INTERNATIONAL STONES S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 118139, incorporated by a deed of the undersigned notary, on May 31, 2006, published in the Mémorial C number 1826 of September 29, 2006.

The corporate capital amounts to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

The meeting is presided by Miss Françoise HÜBSCH, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented, the proxy-holders of the represented shareholders as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxy holders of the represented shareholders and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.
2. Appointment of the company GENLICO LIMITED, having its registered office in Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (British Virgin Islands), registered at the International Business Companies Act of the British Virgin Islands under the number 608721, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their respective mandates.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

The company GENLICO LIMITED, having its registered office in Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (British Virgin Islands), registered at the International Business Companies Act of the British Virgin Islands under the number 608721.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors of the company, namely Mr. Eric MAGRINI, chairman of the board of directors, Mr. Pietro LONGO and Mr. Philippe TOUSSAINT, and to the statutory auditor of the company, namely the private limited company "COMCOLUX S.a r.l.", for the performance of their respective mandates.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le deux septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme INTERNATIONAL STONES S.A. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118139, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1826 du 29 septembre 2006.

Le capital social s'élève à cent mille Euros (EUR 100.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société GENLICO LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société GENLICO LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Eric MAGRINI, président du conseil d'administration, Monsieur Pietro LONGO et Monsieur Philippe TOUSSAINT, respectivement et

au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HUBSCH - THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 7 septembre 2009. Relation GRE/2009/3161. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 25 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009126235/127.

(090152237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Patrim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009126241/10.

(090151978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Patrim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009126244/10.

(090151980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Jumax Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009126245/10.

(090151984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Traveling Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 63.335.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 avril 2009

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- la société DMC S. à r. l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- la société LOUV S. à r. l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- la société EFFIGI S. à r. l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 6 avril 2009.

Certifié sincère et conforme
TRAVELING HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009126715/24.

(090152505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Crédit Agricole Réassurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 29.439.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009126246/10.

(090151933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Société pour la prévention et le financement des risques par la réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 35.868.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009126248/10.

(090151928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

MMS Minimarket Sabotic S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4510 Obercorn, 88, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 104.170.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009126249/9.

(090151924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Trimandre S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.716.

Extrait de la décision des associés de la société Trimandre S.à r.l. adoptée le 16 septembre 2009

- Conformément à la cession de parts sociales du 16 septembre 2009, Monsieur Henricus Hermanus Hubertus Marie BRUEREN, de nationalité hollandaise et résident à Ophemmerstraat 31, Bus 1 B-3770 Vlijtingen en Belgique a cédé 999 parts sociales détenues dans la Société à PARLAY FINANCE COMPANY S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

- Conformément à la cession de parts sociales du 16 septembre 2009, Madame Esther Gertrude Leonardus THOMA, de nationalité hollandaise et résident à Ophemmerstraat 31, Bus 1 B-3770 Vlijtingen en Belgique a cédé 1 part sociale détenue dans la Société à PARLAY FINANCE COMPANY S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé, et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Trimandre S.à.r.l.

ProServices Management S.à r.l

Mr Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2009126926/25.

(090152977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2009.

MMS Minimarket Sabotic S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4510 Obercorn, 88, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 104.170.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009126250/9.

(090151922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

AMS Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 110.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009126251/10.

(090151844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Presidential Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 22.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009126045/10.

(090151340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.
